

/) ECRET N° 88-259 du 27 Juin 1988

PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE DU
CAMARADE COMMISSAIRE DE POLICE DE 1ERE
CLASSE do SANTOS Eugène.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du BENIN et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modi-
fiée ;

VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général
des Personnels militaires des Forces Armées Populaires du
BENIN, et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée
fiée ;

VU la Loi N° 86-014 du 26 Septembre 1986 portant Code des
Pensions Civiles et Militaires de Retraite ;

VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création
des Forces Armées Populaires du BENIN ;

VU le Décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense et des Forces
Armées Populaires ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National
entendu en sa séance du 16 Mars 1988,

/) E C R E T E

Article 1er : Le Camarade Commissaire de Police de 1ère Classe
do SANTOS Eugène ayant atteint la limite d'âge de son grade est admis
à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er Janvier
1986.

.../...

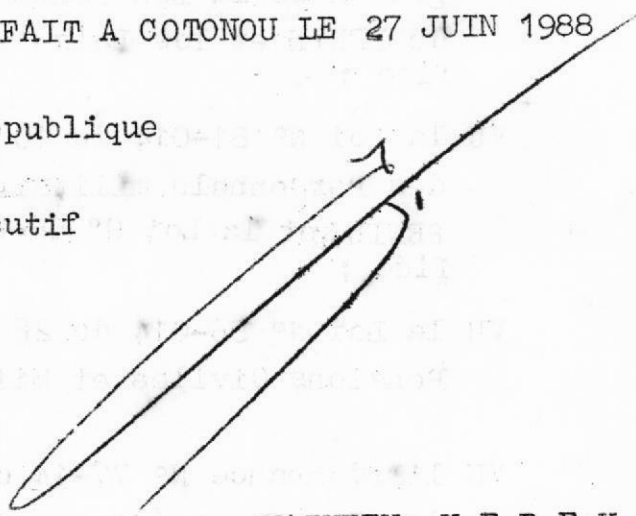
Article 2 : Un acompte pourra être versé à l'intéressé dès la parution du présent décret, en attendant la production de son dossier et la liquidation de sa pension ;

Article 3 : Il sera délivré au Camarade do SANTOS Eugène une feuille de déplacement et son transport sera assuré sur réquisition ;

Article 4 : Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

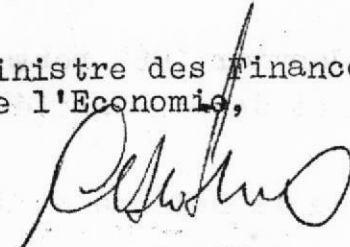
FAIT A COTONOU LE 27 JUIN 1988

Par le PRESIDENT de la République
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif
National,



MATHIEU K E R E K O U

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Philippe A K P O
Ministre intérimaire

Ampliations : PR : 6 - SA/CC-PRPB : 4 - SGCEN : 4 - CP/ANR : 4
CPC : 2 - PPC : 1 - SDP. DCCT : 2 - IGE : 3 - MFE : 4 - autres
Ministères : 13 - CEAP : 6 - MDFAP et ses Directions : 20 - CAB/MIL
4 - EMG/FAP : 4 - EM/FSP : 4 - DSIN : 2 - DPE DLC INSAE : 4
DB - DCOF - DSAC - DTCP - DI : 10 - CRS : 1 - UNB FASJEP ENA
BBONB : 1 - INTERESSE : 1 - JORPB : 1 -